

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LBPAM DIVERSIFIE FOCUS OBLIG 3-5 FR0010250720

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, une performance supérieure à son indice de référence (dividendes / coupons réinvestis) composé de 40% MSCI EMU + 60 % Barclays Euro Treasury 1bn Select Countries 3-5 yr.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de le FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La Banque Postale Asset Management a délégué à Tocqueville Finance SA, une partie de la gestion financière de la poche « actions » du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de Tocqueville Finance SA en matière de gestion active de portefeuilles portant principalement sur les grandes et moyennes capitalisations, tous secteurs de la zone euro. La Banque Postale Asset Management a délégué à Tocqueville Finance SA les achats et ventes d'actions de la zone euro répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et ventes de titres intégrant des dérivés sur actions.

La Banque Postale Asset Management a délégué à Ostrum Asset Management la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance.

La Banque Postale Asset Management conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus.

Pour plus de précision sur la nature des opérations déléguées, merci de vous référer au prospectus du FCP.

Le FCP est géré dans une optique de risque médian, entre une gestion défensive (taux) et une gestion offensive (actions). La pondération entre les taux et les actions est effectuée en fonction des opportunités de marchés dans la recherche du meilleur compromis entre sécurité et performance. Le FCP a une allocation cible stratégique de 40% actions (peuvent varier de 0 à 50%) et 60% taux (variation de 50 à 100%).

Dans le cadre de la sélection de titres taux en direct, le FCP s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations de la zone euro, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché. Le FCP est investi, dans la limite de 40% de l'actif, dans des titres de notation inférieure à A-/A3 et supérieure ou égale à « investment grade », en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus.

Les sources de performance de la partie taux proviennent de: 1/ l'anticipation de l'évolution des taux faite grâce à l'analyse des gérants - 2/ la sélection des différentes échéances des obligations - 3/ la gestion du crédit : la répartition entre les titres du secteur public et du secteur privé se fait selon les anticipations du gérant.

La partie actions du portefeuille est investie principalement, en actions de sociétés de grandes ou moyennes capitalisations, tous secteurs, de la zone euro. Le FCP peut également être investi en actions de la zone OCDE. La stratégie déroule une approche en trois étapes : 1/ Une analyse des principaux agrégats macroéconomiques mondiaux - 2/ Choix des secteurs ou de tout autre segment (style, taille des valeurs...) en fonction de leurs perspectives et de leurs évaluations - 3/ Analyse des caractéristiques propres de chaque entreprise en terme de perspectives d'activité, de qualité bilantielle et de valorisation.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM de droit français ou européen, libellés en euros et domiciliés dans des pays de l'Union européenne et notamment dans des ETF.

Le FCP pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (principalement) et exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

L'affectation des résultats est capitalisation.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

←—————→

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est dans la catégorie 4. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux actions de la zone euro en privilégiant

celles engagées dans le domaine éthique ou socialement responsable.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit: ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le FCP a investi.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

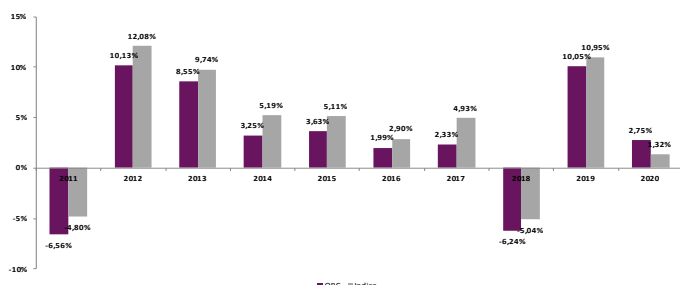
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,45 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 31/12/2020 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSÉES



01/11/2020 : délégation partielle de la gestion financière du FCP (poche obligataire).  
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 5 décembre 2005.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FÉDÉRATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la Société de Gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.